Ce fichier a été téléchargé le vendredi 13 février 2026 sur Criminocorpus, Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.
24 janvier 2023

- Citer cette page

Pour citer cette page

Le Code civil, *Musée Criminocorpus* publié le 24 janvier 2023, consulté le 13 février 2026.
Permalien : https://criminocorpus.org/fr/ref/25/19707/
-

Code civil

Paragraphe 1 — De la condition en général, et de ses diverses espèces

Extrait

Article 1174

Version du 7 février 1804

Texte source : ***Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.***

Toute obligation est nulle lorsqu'elle a été contractée sous une condition potestative de la part de celui qui s'oblige.